

Scolarisation des enfants de moins de trois ans

Le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans



Strasbourg.eu
eurométropole

Direction de l'Enfance et de l'éducation
Service Famille et petite enfance

Strasbourg,
Mercredi 27 février 2019

« La scolarisation précoce d'un enfant de moins de trois ans est **une chance pour lui et sa famille** lorsqu'elle est organisée dans des conditions adaptées à ses besoins. C'est en particulier un **levier essentiel pour la réussite scolaire** des enfants de milieux défavorisés.

Pour faire de l'école maternelle un atout dans la lutte contre la difficulté scolaire, l'accueil des enfants de moins de trois ans sera **privilegié dans les secteurs de l'éducation prioritaire**, dans les secteurs ruraux isolés et dans les départements et régions d'outre-mer.

(...)

Une **meilleure formation des enseignants** et un partenariat avec les **collectivités compétentes** permettront d'améliorer l'accueil matériel, éducatif et pédagogique de ces très jeunes enfants ».

loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013

N.B : L'examen du projet de loi pour une école de la confiance par l'Assemblée nationale a débuté lundi 11 février 2019.

Evolution de cette scolarisation

- ⇒ Des effectifs qui ont évolué au cours de ces 30 dernières années.
- ⇒ Une politique qui a évolué diversement en faveur d'une scolarisation des enfants de moins de trois ans.
- ⇒ Une professionnalisation qui s'est progressivement renforcée.

« Les enfants peuvent être admis **dès l'âge de deux ans accomplis** et y rester jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de sept ans »

décret du 2 août 1881

Années 1950

Fréquentation réduite de la maternelle (villes et gros bourgs industriels; pauvres)

Modification des modes de vie

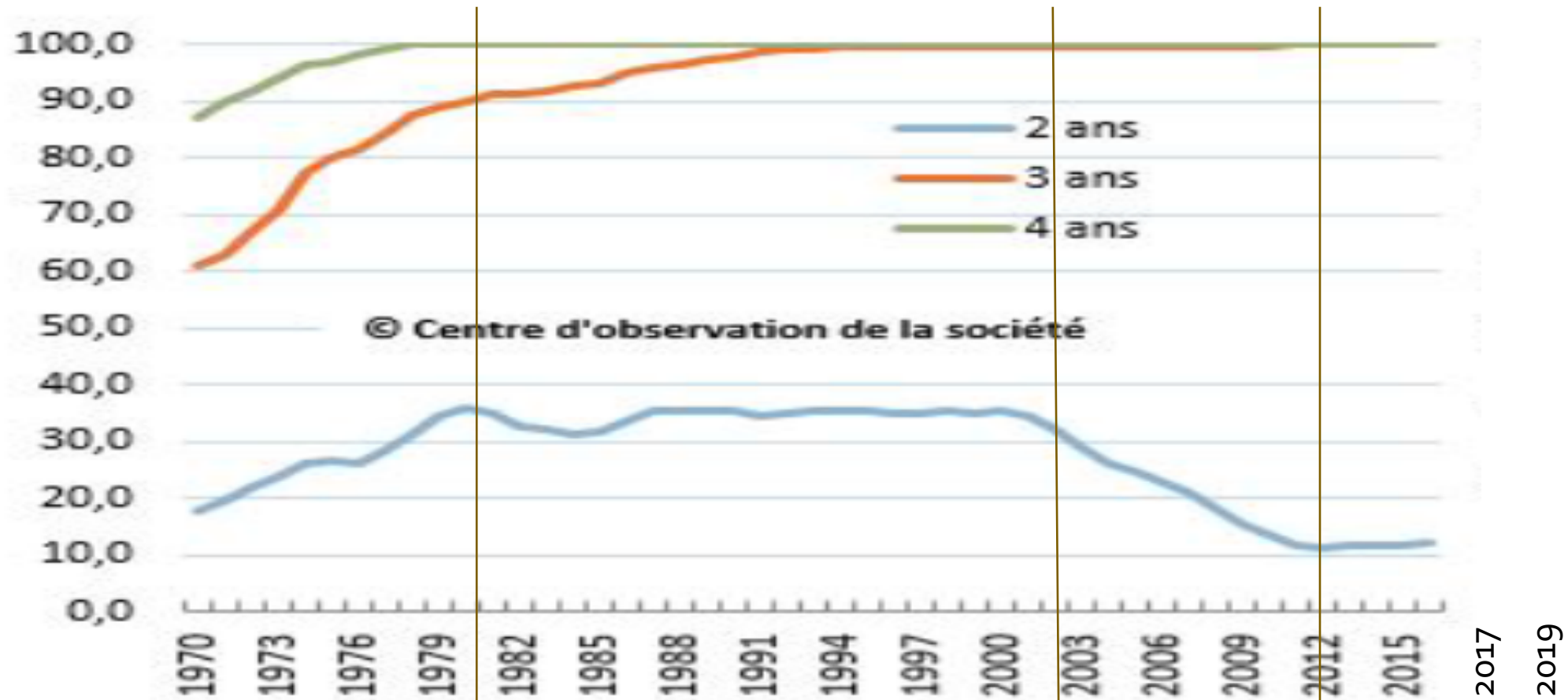
- Essor du travail féminin salarié
- Changement du statut de l'enfant
- Valorisation de l'école maternelle

Années 1960

« La réputation des maternelles et leur prestige pédagogique tiennent à ce qu'elles concilient deux exigences ailleurs incompatibles : **elles font apprendre sans ennuyer, ni contraindre.** »

Antoine Prost

Taux de scolarisation des 2-4 ans (%)



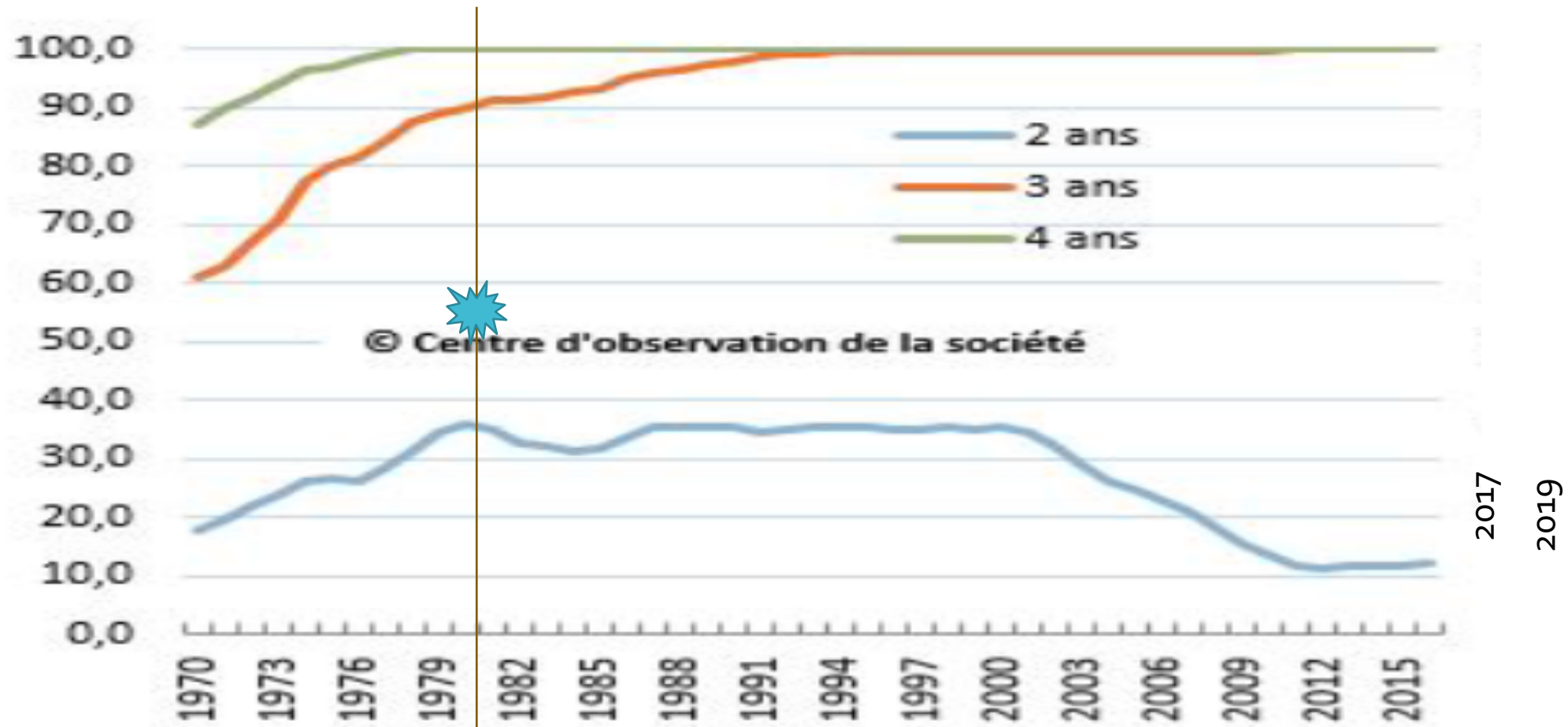
Années
1970 - 1980

Années 1980 - 1990 - 2000

Années
2000-2010

Années 2010
...2019

Taux de scolarisation des 2-4 ans (%)



Années
1980

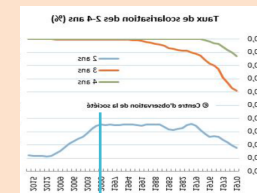
2017

2019



Années 1980

Les conditions d'accueil de ces très jeunes enfants n'ont pas été alors pensées en fonction de leurs **besoins** et les observateurs les plus avisés l'ont d'emblée repéré.



E. Sullerot,
Rapport au Conseil
économique et social,
JO N°7 du 30
avril 1981.

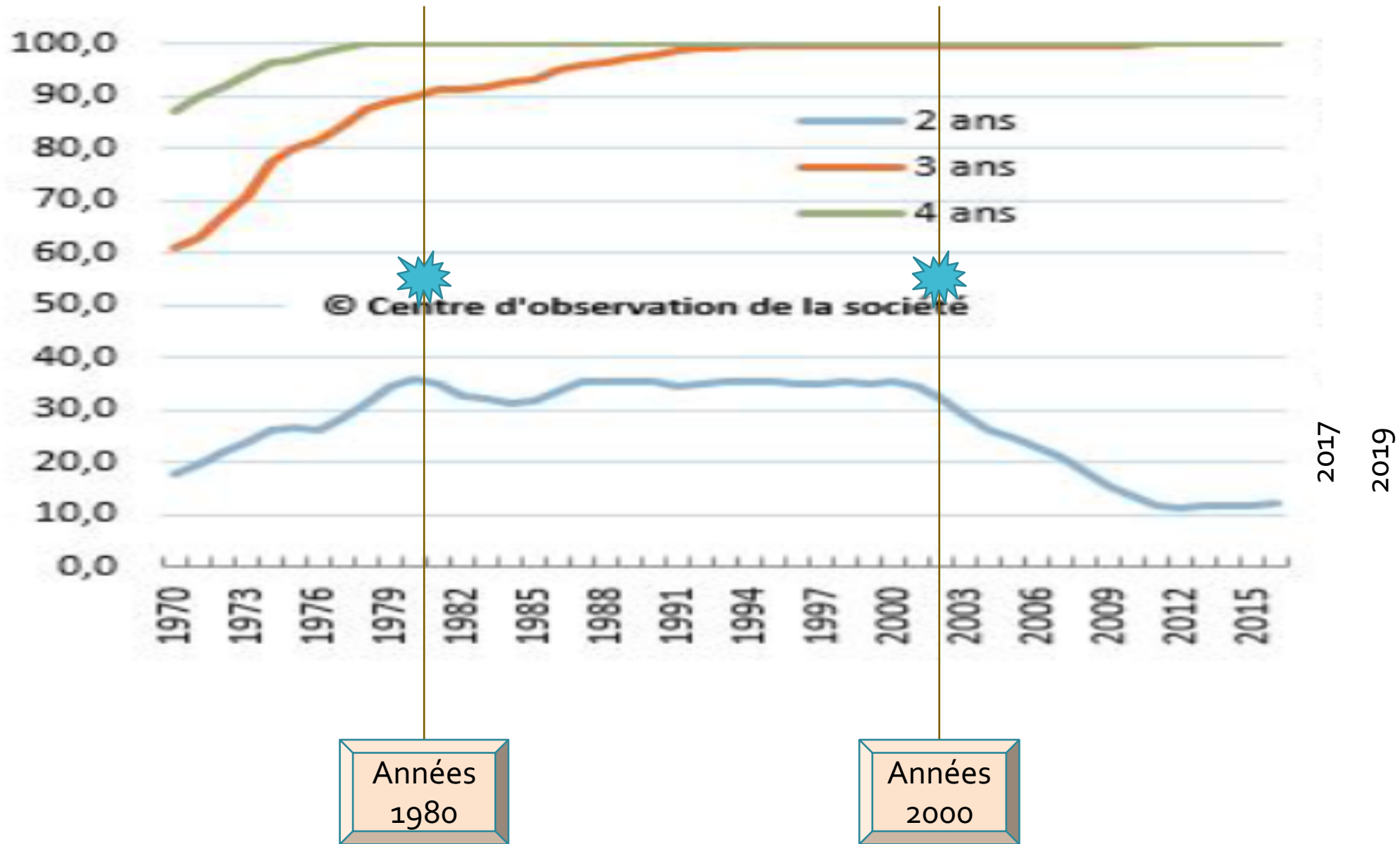
« Dans ces conditions [*évocation préalable des conditions d'accueil et d'encadrement des enfants, de la formation des personnels*], il faut savoir et faire savoir qu'il ne peut être question de socialisation ni d'éducation. **Des spécialistes de la petite enfance parlent de malmenage éducatif et sanitaire, l'institutrice n'y étant pour rien.** »

En 1982,
Rapport de l'inspection
générale de l'éducation
nationale

⇒ « partout sur le terrain, on cherche des solutions » (...) « de manière empirique » pour répondre aux **besoins** de ce public (locaux, horaires, matériel éducatif, présence d'un ATSEM, ouverture aux parents).

⇒ « **renoncement aux transhumances collectives vers les toilettes** », plus grande place accordée à la **motricité**, interventions **personnalisées** de l'enseignant, « **attitudes de maternage plus lucides qu'autrefois** ».

Taux de scolarisation des 2-4 ans (%)





Années 2000

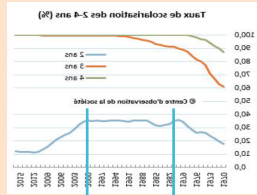
2003

La défenseure des enfants,
Rapport annuel au Président
de la République et au
Parlement

2000

Rapport de l'inspection
générale de l'éducation
nationale, *non rendu public*

La pertinence de la scolarisation des enfants de moins de trois ans est mise en doute.



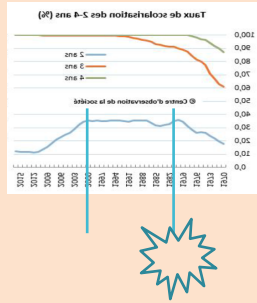
- ⇒ le non-respect des **rythmes** biologiques des jeunes enfants, en particulier de leur besoin de repos
- ⇒ le manque d'interactions **langagières** adaptées du fait du rapport entre nombre d'adultes et nombre d'enfants ;
- ⇒ le malmenage **psychologique** : d'une part, la sécurité affective des petits n'est pas suffisamment assurée dans des grands groupes sans individualisation, l'insécurité ressentie entraînant soumission de l'enfant au groupe ou opposition exacerbée ;
- ⇒ l'acquisition de la **propreté** pour permettre l'entrée à l'école se fait souvent sous une contrainte qui n'est pas sans dommage. Les pédopsychiatres décrivent des enfants plus anxieux et plus agressifs qu'il n'est normal de le voir, colériques et hypersensibles aux séparations ;
- ⇒ les acquisitions **cognitives** imposées de manière prématurée et souvent inefficace.

- ⇒ **enseignants** « désarmés devant l'accueil et la scolarisation des plus petits ».
- ⇒ **succès** : « la réflexion et les réalisations pédagogiques sont les plus avancées » dans le domaine de **l'accueil**.
- ⇒ « avec le souci de prendre en compte la **fragilité affective** de ces petits et d'apaiser le traumatisme que peut représenter la rupture avec le milieu familial ou nourricier. »



Années 2000

La pertinence de la scolarisation des enfants de moins de trois ans est mise en doute.



2005

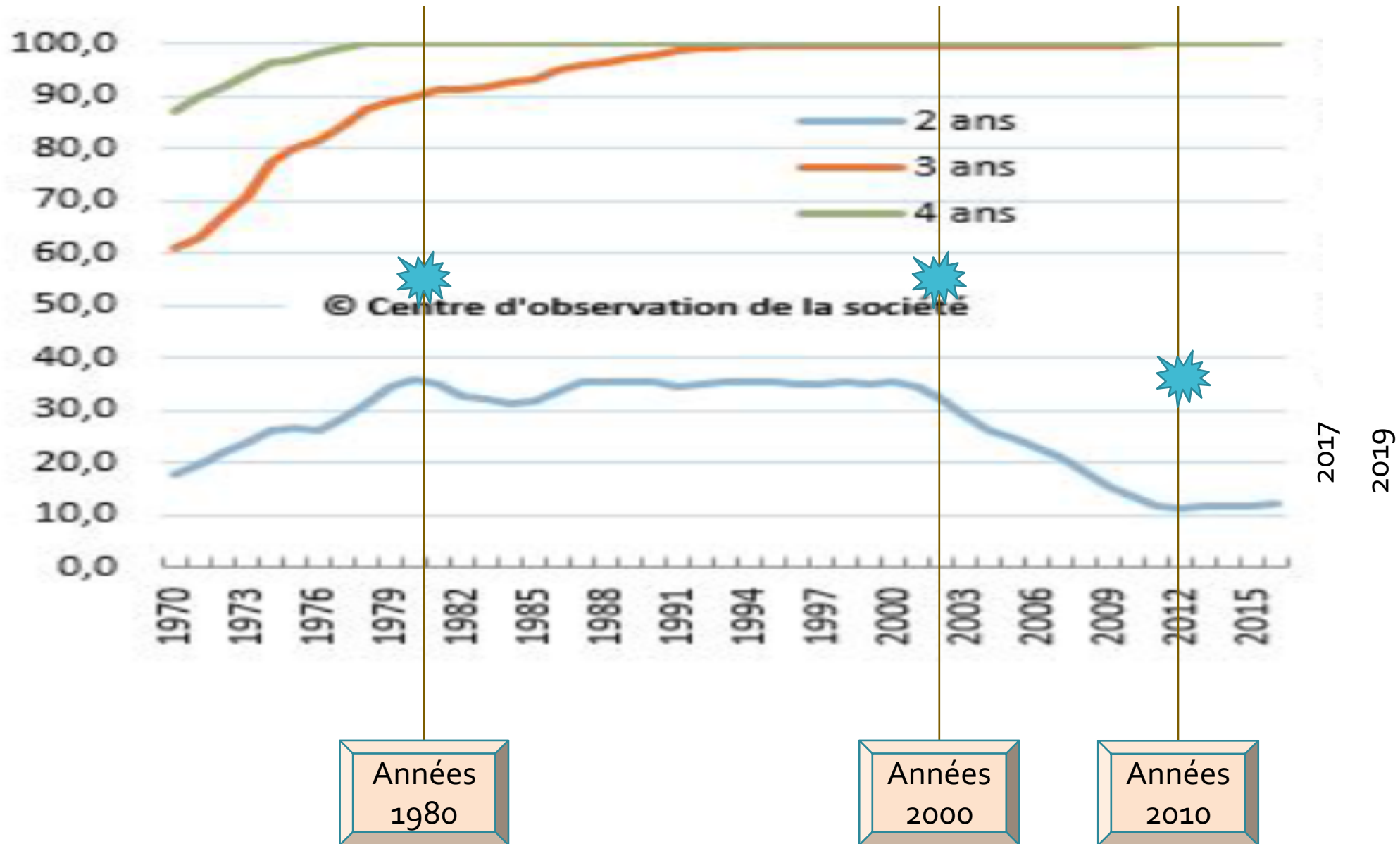
Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école

« L'accueil des enfants de deux ans est étendu **en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé**, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer. »

Des classes-passerelles en 1999

... aux jardins d'éveil en 2009

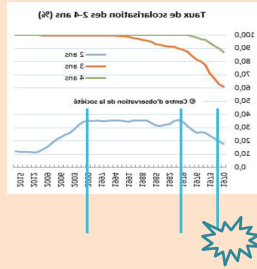
Taux de scolarisation des 2-4 ans (%)



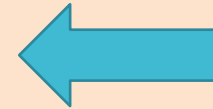


Années 2010

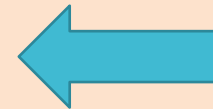
Période qui se caractérise par une relance et une redéfinition de cette scolarisation.



- ❑ 2011 rapport IGEN : **L'école maternelle**
- ❑ 2012 circulaire du 18 décembre 2012 : **Scolarisation des enfants de moins de trois ans**
- ❑ 2013 Loi de refondation de l'école de la République
- ❑ 2014 rapport IGEN : **Scolarité des enfants de moins de trois ans : une dynamique d'accroissement des effectifs et d'amélioration de la qualité à poursuivre.**
- ❑ 2015 Programmes de l'école maternelle
- ❑ 2017 rapport IGEN : **La scolarisation en petite section de maternelle**
- ❑ 2019 Loi pour l'école de la confiance (en cours)



1^{ère} circulaire spécifique à la scolarisation des moins de trois ans

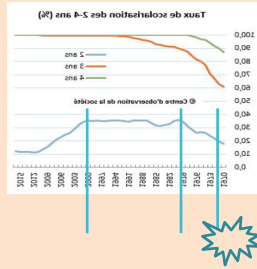


1^{er} rapport de l'IGEN spécifique à la scolarisation des moins de trois ans



Années 2010

Période qui se caractérise par une relance et une redéfinition de cette scolarisation.



❑ Circulaire du 18 décembre 2012 :
Scolarisation des enfants de moins de trois ans

⇒ « *Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un **environnement social défavorisé*** »

⇒ « *Cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui **se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle.*** »

⇒ « *Elle nécessite donc un **projet particulier**, inscrit dans le projet d'école.* »

⇒ « *...première étape d'un parcours scolaire et **ne se substitue donc pas** aux autres structures pouvant accueillir ces enfants : elle doit être pensée dans **une logique d'articulation** avec celles-ci.* »

Accueil en école maternelle

Scolarisation des enfants de moins de trois ans

NOR : MENE1242368C
circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012
MEN - DGESCO A1-1



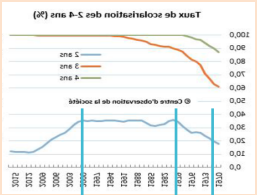
Années 2010

2014 rapport IGEN :

Scolarité des enfants de moins de trois ans : une dynamique d'accroissement des effectifs et d'amélioration de la qualité à poursuivre.

Période qui se caractérise par une relance et une redéfinition de cette scolarisation.

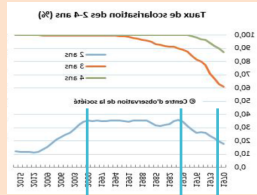
- ⇒ Des **effectifs** en croissance (conditions d'inscription et d'admission en évolution)
- ⇒ Une **qualité** de l'organisation éducative et pédagogique étroitement liée aux compétences de la collectivité territoriale (conditions matérielles, fréquentation, rôle des ATSEM, collaboration avec les structures petite enfance)
- ⇒ Des **parents** mieux pris en considération (coopération, information)
- ⇒ Une recherche des meilleures modalités **éducatives** et **pédagogiques** (typologie des classes, activités organisées autour d'objectifs ciblés, spécificités pédagogiques)
- ⇒ Un pilotage actif à ouvrir plus largement aux **partenaires** de l'école
- ⇒ Des **recommandations**





Années 2010

Période qui se caractérise par une relance et une redéfinition de cette scolarisation.



Des ressources :

- Eduscol
- Site 67



<http://eduscol.education.fr/cid91999/la-scolarisation-des-enfants-de-moins-de-trois-ans.html>

éduscol POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE
Informier et accompagner les professionnels de l'éducation

Accueil du portail > Contenu et pratiques d'enseignement > École maternelle > Programme, ressources et évaluation

Programme, ressources et évaluation pour le cycle 1

Les ressources d'accompagnement proposent des pistes pour la mise en œuvre du programme, des outils scientifiques et didactiques, des vidéos de situations de classe, et des supports pour organiser la progressivité des apprentissages sur 8 thèmes. Ces ressources ont été élaborées par des groupes d'experts, en partenariat avec l'Inspection générale de l'Éducation nationale. Elles seront complétées par de nouvelles mises en ligne sur eduscol.

Programme

Le programme de l'école maternelle a été publié au BOEN spécial n°2 du 26 mars 2016
Programme d'enseignement de l'école maternelle (arrêté du 18-2-2015) : un cycle unique et cinq domaines d'apprentissage

Ressources d'accompagnement

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Graphisme et écriture
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière
- Jouer et apprendre
- La scolarisation des enfants de moins de trois ans

éduscol

Ressources maternelle

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans
Du langage oral au langage écrit

Septembre 2016

éduscol



Ressources maternelle
La scolarisation des enfants de moins de 3 ans
Un aménagement de l'espace
bien pensé



Partenaires éducatifs sur :


Septembre 2016

éduscol



Ressources maternelle
La scolarisation des enfants de moins de 3 ans
Du langage oral au langage écrit



Partenaires éducatifs sur :


Septembre 2016

éduscol




Ressources maternelle
La scolarisation des enfants de moins de 3 ans
Du langage oral au langage écrit




Partenaires éducatifs sur :



Septembre 2016

éduscol



 **Maîtrise de la langue française**

Ressources maternelle
La scolarisation des enfants de moins de 3 ans
Un projet pédagogique et éducatif




Partenaires éducatifs sur :



Septembre 2016

éduscol



Ressources maternelle
La scolarisation des enfants de moins de 3 ans
Une rentrée réussie



Partenaires éducatifs sur :


Septembre 2016

2016

E ducation P rioritaire

Direction Académique du Bas-Rhin

C.P.D.67



Actions
pédagogiques
départementales

Education prioritaire

Sciences
technologie
développement
durable

EPS

Musique

Arts
visuels



[ACCUEIL : EDUCATION PRIORITAIRE](#)

[REP / REP+](#)

[SCOLARISATION DES MOINS DE 3 ANS](#)

[100% DE RÉUSSITE AU CP ET AU CE1](#)

[PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES](#)

[DISPOSITIFS](#)

[TEXTES - RAPPORTS - MOINS DE 3 ANS](#)

[ASSE](#)

[PORTAIL CPD67](#)

[DOCUMENTS DÉPARTEMENTAUX - MOINS DE 3 ANS](#)

[LISTE DES ÉCOLES - MOINS DE 3 ANS](#)

[FORMATIONS - MOINS DE 3 ANS](#)

[RESSOURCES ENSEIGNANTS - MOINS DE 3 ANS](#)

ACCUEIL : EDUCATION PRIORITAIRE

« La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de réduire les inégalités économiques sur la réussite scolaire par un renforcement des écoles et établissements des territoires qui rencontrent des difficultés.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République en a défini l'objectif : ramener à

égalité sociales et éducationnelle dans les écoles.

ACTUALITÉ FEVRIER 2019

♦ CP REP : le document retour d'expérience en mathématiques est disponible. [ICI](#)

♦ TPS : Le diaporama de Mme Robert-Ouvray et les travaux de l'atelier. [ICI](#)

▲ Les programmes de français de

SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

« Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école, (...). La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. » [Circulaire](#) n° 2012-202 du 18-12-2012

Lien vers les différentes rubriques :

◆ [Textes et rapports](#)

◆ [Formations](#)

◆ [Documents départementaux](#)

◆ [Ressources enseignants](#)

◆ [Liste des écoles](#)



ACTUALITÉ FEVRIER 2019

◆ CP REP : le document retour d'expérience en mathématiques est disponible. [ICI](#)

◆ TPS : Le diaporama de Mme Robert-Ouvray et les travaux de l'atelier. [ICI](#)

◆ Les programmes de français, de mathématiques aux cycles 2, 3, 4. [ICI](#)

◆ Les repères annuels de progression cycle 2, 3, 4 applicables à partir de septembre 2019. [ICI](#)

PORTAIL C.P.D. 67

◆ [Page d'accueil du site des C.P.D. 67](#)

TEXTES - RAPPORTS - MOINS DE 3 ANS

Pour une scolarisation réussie des tout-petits (juillet 2003)

- ◆ Ce [document](#) est un outil de travail qui apporte des éléments de compréhension des très jeunes enfants et des éléments de réponse aux questions des enseignants.

La circulaire « Scolarisation des enfants de moins de trois ans » (18 décembre 2012)

- ◆ La [circulaire](#) précise les modalités d'accueil du jeune enfant, l'accueil et la place des parents, le travail en partenariat ainsi que le pilotage académique. Les annexes énoncent les principes de référence pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- ◆ Lien vers le [BO](#) du 18 décembre 2012.

Le rapport de l'IGEN « Scolarité des enfants de moins de trois ans : une dynamique d'accroissement des effectifs et d'amélioration de la qualité à poursuivre » (juin 2014)

- ◆ Suite à un état des lieux, des [recommandations](#) sont faites afin d'améliorer la qualité de leur scolarisation : s'adresser aux publics prioritaires, offrir des conditions de vie adaptées aux besoins physiques

ACTUALITÉ FEVRIER 2019

- ◆ CP REP : le document retour d'expérience en mathématiques est disponible. [ICI](#)
- ◆ TPS : Le diaporama de Mme Robert-Ouvray et les travaux de l'atelier. [ICI](#)
- ◆ Les programmes de français, de mathématiques aux cycles 2, 3, 4. [ICI](#)
- ◆ Les repères annuels de progression cycle 2, 3, 4 applicables à partir de septembre 2019. [ICI](#)

PORTAIL C.P.D. 67

- ◆ [Page d'accueil du site des C.P.D. 67](#)
- ◆ [Projet départemental "Espace et rythme à prendre"](#)

DOCUMENTS DÉPARTEMENTAUX - MOINS DE 3 ANS

Le projet d'accueil et de scolarisation (février 2019)

- ◆ Le projet départemental d'accueil et de scolarisation de la classe de TPS.
- ◆ Les ressources d'accompagnement Eduscol pour une **rentrée réussie**.
- ◆ Les ressources d'accompagnement Eduscol sur le **projet pédagogique et éducatif**.

L'inscription et l'admission d'un enfant de TPS (février 2019)

- ◆ L'échéancier pour l'inscription et l'admission d'un enfant en classe de TPS.

Guide d'accompagnement du dispositif (mise à jour mars 2018)

- ◆ Afin d'accompagner les équipes d'école de notre département, un **guide** a été rédigé. Il comprend :
 - des éléments de cadrage institutionnel
 - des éléments sur la place du dispositif dans l'école
 - des éléments pédagogiques
 - des ressources
 - des fiches repères au service des enseignants

Le référentiel de compétences de l'enseignant exerçant en TPS (juin 2015)

- ◆ Ce **référentiel** définit les compétences ainsi que les items permettant la mise en œuvre de ces compétences dans des situations diversifiées.

ACTUALITÉ FEVRIER 2019

- ◆ CP REP : le document retour d'expérience en mathématiques est disponible. [ICI](#)
- ◆ TPS : Le diaporama de Mme Robert-Ouvray et les travaux de l'atelier. [ICI](#)
- ◆ Les programmes de français, de mathématiques aux cycles 2, 3, 4. [ICI](#)
- ◆ Les repères annuels de progression cycle 2, 3, 4 applicables à partir de septembre 2019. [ICI](#)

PORTAIL C.P.D. 67

- ◆ [Page d'accueil du site des C.P.D. 67](#)
- ◆ [Projet départemental "Espace et rythme à prendre"](#)



LISTE DES ÉCOLES - MOINS DE 3 ANS

Rentrée de septembre 2018

♦ La liste des écoles maternelles en REP/REP+ accueillant une classe de TPS : [ICI](#)

ACTUALITÉ FEVRIER 2019

♦ CP REP : le document retour d'expérience en mathématiques est disponible. [ICI](#)

♦ TPS : Le diaporama de Mme Robert-Ouvray et les travaux de l'atelier. [ICI](#)

♦ Les programmes de français, de mathématiques aux cycles 2, 3, 4. [ICI](#)

♦ Les repères annuels de progression cycle 2, 3, 4 applicables à partir de septembre 2019. [ICI](#)

Dans notre département, pour l'année scolaire 2018/2019 :

En REP+	En REP
14 écoles accueillant des TPS	14 écoles accueillant des TPS
14 TPS spécifiques	12 TPS spécifiques
4 TPS/PS	5 TPS/PS
	2 classes passerelles
Environ 268 élèves	Environ 328 élèves

FORMATIONS - MOINS DE 3 ANS

Lien vers les rubriques par année scolaire :

- ◆ Année scolaire 2018/2019
- ◆ Année scolaire 2017/2018
- ◆ Année scolaire 2016/2017
- ◆ Année scolaire 2015/2016

- DE 3 ANS : ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

Voici le plan de formation pour les enseignants et les ATSEM exerçant en TPS.

- Calendrier des formations
- Plaquette de présentation des conférences

Module de formation 1

Les enjeux de la scolarisation des enfants de moins de trois ans au regard des nouveaux programmes 2015 : Viviane BOUYASSE

- Le diaporama de la conférence
- L'entretien avec Mme Viviane BOUYASSE
- Le compte-rendu de la conférence

Ateliers suite à la conférence :

- Le diaporama introductif des ateliers PE-ATSEM
- Les besoins des jeunes enfants
- Les rôles des PE et des ATSEM
- Les photographies des affiches réalisées par les PE et les ATSEM

- DE 3 ANS : ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

Le plan de formation pour les enseignants et les ATSEM exerçant en TPS : ICI

Module de formation 1

Le développement des compétences langagières chez l'enfant de moins de trois ans : Agnès FLORIN

- Conférence d'Agnès FLORIN, *Les premiers pas à l'école - Le développement des enfants de 2 à 6 ans - Le rôle de l'école maternelle*, 2014

Ateliers suite à la conférence :

- Le diaporama introductif des ateliers
- L'atelier 1 : « Parler à » et « parler avec » l'enfant : comment susciter l'envie et se donner les moyens d'entrer en communication ?
- L'atelier 2 : Familles et école : quelles actions conjointes pour accompagner l'enfant dans son développement langagier ?
- L'atelier 3 : Parcours langagier de l'enfant : comment l'appréhender pour mieux l'accompagner ?

- DE 3 ANS : ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Le [plan de formation](#) pour les enseignants et les ATSEM exerçant en TPS.

Pensez à consulter les [ressources sur les relations familles-école](#) (notamment la conférence de Pierre Périer sur la coéducation)

Module de formation 1

Accompagnement à la fonction parentale à l'école maternelle : Daniel MARCELLI

♦ Une proposition de [compte-rendu](#) de l'intervention

♦ Bibliographie :

- Daniel Marcelli, *La violence chez les tout-petits*, Bayard, 2010
- Daniel Marcelli, *L'enfant chef de la famille : l'autorité de l'infantile*, Le livre de poche, 2006
- Claudia M. Gold, *A l'écoute des émotions de l'enfant – Chagrins, angoisses, colères et autres problèmes du quotidien*, Albin Michel, 2014

♦ Vidéos :

- Dr Isabelle Terrasse et Dr Anne-Lise Ducanda, *Les écrans : un danger pour les enfants de 0 à 4 ans*, 1er mars 2017
- Dr Anne-Lise Ducanda, *Parents : comment agir face aux écrans ?*, mai 2017

Ateliers suite à la conférence :

♦ Le [diaporama](#) d'introduction

♦ Les [travaux](#) des différents groupes

- DE 3 ANS : ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Le [plan de formation](#) pour les enseignants et les ATSEM exerçant en TPS.

Module de formation 1

Organiser la motricité du jeune enfant : Laurence RAMEAU

♦ [Diaporama](#) de la conférence

♦ Ouvrages/articles :

- *Pourquoi les bébés jouent ?*, Essai, 2011,
- *Les pratiques pédagogiques des crèches à l'appui de la recherche*, Laurence Rameau et Josette Serres, Éd. Philippe Duval, 2015
- *Percevoir et comprendre l'environnement*, L. Rameau et J. Serres, JDP Petite Enfance, n° 95, juillet/août 2015
- *L'itinérance ludique : une pédagogie au service des plus petits*, [site](#) Les pros de la petite enfance, 2017

♦ Vidéos :

- Pourquoi les bébés jouent ? [vidéo](#)
- Jeux de construction et d'emboîtement [vidéo](#)
- Qu'est-ce que l'itinérance ludique en crèche ? [vidéo](#)
- Itinérance ludique [vidéo](#)

Ateliers suite à la conférence :

♦ Atelier 1 : Quels [gestes professionnels des PE/ATSEM](#) permettent d'accompagner le développement de l'enfant et les apprentissages ? [Diaporama](#)

♦ Atelier 2 : Quels [espaces](#) dans la classe ? Quels matériels utilisés ?

♦ Atelier 3 : Quels espaces moteurs peut-on identifier, investir à l'[intérieur des bâtiments](#) dans une logique d'itinérance ludique ? [Diaporama](#)

RESSOURCES ENSEIGNANTS POUR LES MOINS DE 3 ANS

Sommaire



- Le développement de l'enfant
- Les besoins des TPS
- Le projet d'accueil collectif – le projet de scolarisation
- L'aménagement de l'espace
- Ressources pédagogiques

- ◆ Les **ressources d'accompagnement** sont en ligne sur le portail Eduscol. (août 2015)
- ◆ Le **guide d'accompagnement** du dispositif du Bas-Rhin
- ◆ **Vidéo** réalisée par l'ESEN, *Avoir moins de trois ans à l'école maternelle Jacqueline à Strasbourg.*
- ◆ Les dossiers du « Café pédagogique » **ICI**

ACTUALITÉ FEVRIER 2019

- ◆ CP REP : le document retour d'expérience en mathématiques est disponible. **ICI**
- ◆ TPS : Le diaporama de Mme Robert-Ouvray et les travaux de l'atelier. **ICI**
- ◆ Les programmes de français, de mathématiques aux cycles 2, 3, 4. **ICI**
- ◆ Les repères annuels de progression cycle 2, 3, 4 applicables à partir de septembre 2019. **ICI**

PORTAIL C.P.D. 67

Le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans (circ. 2012)

1

- L'école et son contexte

2

- L'organisation pédagogique

3

- Les modalités d'accueil et de scolarisation

4

- Les relations avec les familles et les partenaires de la petite enfance

5

- Le projet d'école

6

- Modalités d'évaluation

Le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans (circ. 2012)

1

- L'école et son contexte

2

- L'organisation pédagogique

3

- Les modalités d'accueil et de scolarisation

4

- Les relations avec les familles et les partenaires de la petite enfance

5

- Le projet d'école

6

- Modalités d'évaluation

1. L'école et son contexte

Nom de l'école	
Réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+)	
Circonscription	
Coordonnées de l'école (adresse, numéro de téléphone, de fax, courriel)	
Le contexte social et environnemental de l'école	<p>CSP des familles accueillies</p> <p>Caractéristiques du quartier (cf. politique de la ville)</p> <p>Spécificités pour les enfants de TPS</p>
L'organisation pédagogique de l'école	<p>Nombre d'élèves</p> <p>Nombre d'enseignants</p> <p>Nombre d'ATSEM</p> <p>Nombre de classes</p> <p>Nombre de classes accueillant des TPS</p>
Forme d'accueil et de scolarisation des moins de trois ans :	<p>Classe de TPS spécifique et adaptée</p> <p>Classe de l'école maternelle comportant un autre niveau (PS)</p> <p>Accueil en milieu mixte associant les services de la petite enfance et l'école (classe passerelle)</p>
Les partenaires locaux de la petite enfance	<p>Ville</p> <p>Partenaires petite enfance (crèche, LAPE, halte-garderie, ...)</p> <p>Associations</p> <p>Modalités de concertation</p>

La question de la recherche du public prioritaire

« Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis **dès l'âge de deux ans révolus** dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif, précisées par le ministre chargé de l'éducation nationale. **Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles.**

*Il est organisé **en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé**, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer ».*

Et lorsqu'il convient de choisir parmi des demandes légitimes ?

- ❑ Critères classiques : date de naissance – parents qui travaillent tout deux – ordre des demandes
- ❑ Critères plus appropriés au public cible visé : familles non ou peu francophones – enfants qui n'ont pas quitté le domicile familial - familles signalées par la PMI et autres services sociaux – enfants n'ayant jamais fréquenté des structures petite enfance
 - ↘ Procédures d'entretiens
 - ↘ Mettre en réseau tous les partenaires
 - ↘ Travail de repérage des familles qui tireraient le plus grand bénéfice de cette scolarisation
 - ↘ Diffusion de l'information

Les critères de la ville de Strasbourg pour les TPS

Les critères d'inscription :

Les familles inscrivent leur enfant directement auprès du service des inscriptions de la ville de Strasbourg et non directement auprès des directions d'école.

Publics visés :

1. Les enfants strasbourgeois en REP, REP+, QPV à l'exception de l'EM du Conseil des Quinze
2. Age de l'enfant (de 2 à 3 ans)
 - Les parents ont jusqu'à la fin de la campagne pour déposer les demandes d'admission en TPS. Le SIS arrête la liste à l'issue de cette campagne et l'envoie aux directions d'école. Les enfants sont classés sur cette liste par ordre d'âge décroissant d'âge
 - Le service des inscriptions établit également une liste complémentaire si l'école peut accueillir des enfants supplémentaires. L'admission se fera selon l'ordre de cette liste complémentaire, en fonction de la date d'enregistrement et du nombre de places disponibles dans l'école de secteur, après admission de tous les enfants de 3 ans. Sauf pour les classes spécifiques de moins de trois ans
 - La scolarisation n'est effective qu'à la date anniversaire des deux ans de l'enfant (après la rentrée scolaire).
 - Aucune dérogation scolaire pour les enfants de « 2 ans » ne pourra être accordée si tous les enfants du secteur de l'école demandée n'ont pu être accueillis.
 - Des admissions en cours d'année ne seront possibles que si tous les enfants de la liste d'attente ont pu être scolarisés.

Priorités :

1. Enfant non accueilli en EAJE
2. Enfant orienté par les services sociaux et la PMI : une coopération sera prochainement structurée entre la Direction de l'enfance et de l'éducation avec les services sociaux et la PMI.

Les dérogations (juillet) :

- Enfant strasbourgeois
- Enfant habitant en REP, REP+, QPV
- Ecole de secteur qui n'est pas ou plus en capacité d'accueillir d'enfants
- Fratrie dans le groupe scolaire

Pour les services périscolaires :

En cas d'absence d'accueil périscolaire maternel et de restauration, un entretien est organisé avec la famille afin de trouver un service qui permette d'offrir les meilleures conditions possibles d'accueil pour l'enfant.

La question de la nature de la classe

1. Classe homogène tout petits

↳ Avantage : l'organisation matérielle est bien adaptée aux besoins des élèves. Inconvénient : il y a moins de stimulation au niveau du langage.

2. Classe hétérogène

Les tout-petits sont accueillis dans les classes petites

↳ Avantages : les élèves sont stimulés, leur adaptation est plus aisée (en sécurité surtout avec des plus grands), l'enseignant est plus disponible du fait de la meilleure autonomie des plus grands.

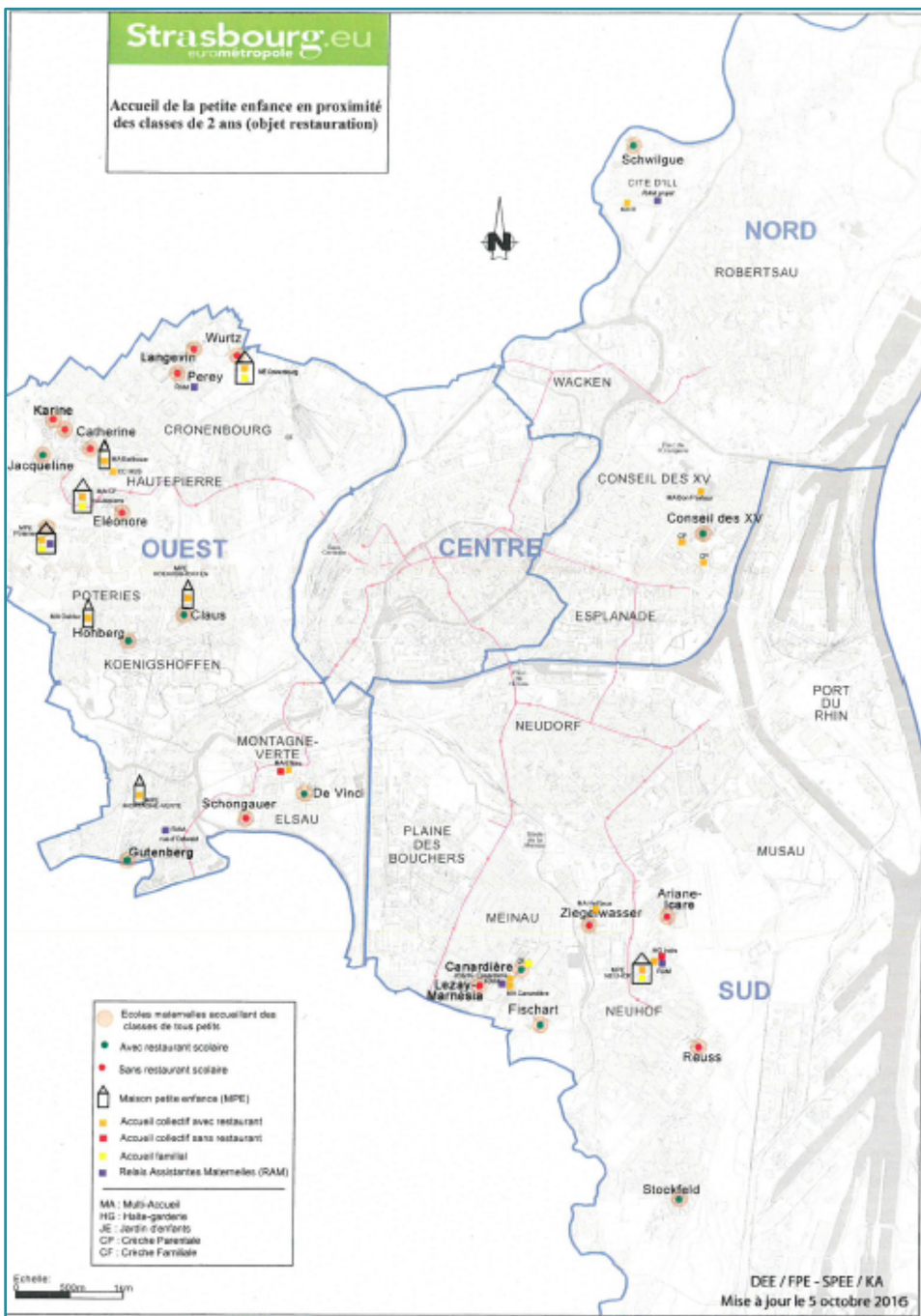
↳ Inconvénients : la différence d'âge des élèves entraîne des difficultés à s'adresser à tous en même temps et de la même manière, l'agencement de la classe est plus difficile à organiser pour répondre aux besoins de chaque niveau, l'accueil des parents à la rentrée est plus difficile à mettre en œuvre.

3. **La création d'une structure passerelle** (classe ou autre dispositif) peut être envisagée. Elle donne lieu à l'établissement d'une convention entre la commune et l'éducation nationale. Sur ce projet particulier, la présence d'une éducatrice de jeunes enfants est à prévoir.

La question du taux d'encadrement

La circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 ne donne aucune précision de seuil minimum ou maximum pour cette scolarisation.

Pour le Bas-Rhin, la DASEN a fixé à 20 le nombre d'élèves en classe spécifique de TPS .



Les partenaires locaux de la petite enfance

Accueil collectif

- Crèches collectives
- Halte-garderie
- Crèches familiales
- Crèche parentale
- Jardin d'enfants
- Lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)

Accueil à domicile

- Assistantes maternelles
- Réseau d'assistance maternelle (RAM)

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE STRASBOURG

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont des plateformes d'information et d'orientation chargées de mettre en relation les familles à la recherche d'une solution d'accueil auprès d'assistantes maternelles ou un autre mode d'accueil.

Ils offrent une information sur l'embauche d'une assistante maternelle agréée, son statut, le droit et la réglementation (contrat de travail, déclaration URSAFF...), les différentes aides aux familles PAJE, aides financières...).

Les animatrices des Relais proposent des ateliers d'éveil, temps d'animation et d'échange.



<https://www.strasbourg.eu/petite-enfance>

Contact : relaisassistantematernelle@strasbourg.eu
Prise de rendez-vous au 03.68.98.51.17

**RAM Bourse / Esplanade/ Krutenau
Centre / Gare / Wacken**

Espace Bellin
15, rue de Genève
03.68.98.71.85
Accueil physique :
Permanences : mardi de 13h30 à 17h
Et vendredi de 13h30 à 17h
et sur rendez-vous
Accueil téléphonique :
Mercredi de 15h à 16h30

**RAM Meinau /Neuhof
Centre médico-social du Neuhof**

16 rue de l'Indre
03.90.40.44.00
Accueil physique
Permanence : Mercredi de 13h30 à 17h
et sur rendez-vous
Centre médico-social de la Meinau
49 rue de la Canardière
03.90.40.14.20
Accueil physique
Permanence : Mercredi de 8h30 à 12h

**RAM Robertsau / Conseil des XV
Centre médico-social de la Robertsau**

8 rue de l'Ill
03.68.98.51.84
Accueil physique :
Permanences : mardi de 13h30 à 17h
et sur rendez-vous

**RAM Montagne-verte / Koenigshoffen
Centre médico-social de la Montagne-Verte**

8 rue d'Ostwald
03.88.28.08.66
Accueil physique :
Permanences : mercredi de 8h30 à 12h

**RAM Neudorf / Port du Rhin
Centre médico-social du Neudorf**

Place du Marché
03.68.98.51.50
Accueil physique
Permanences : lundi de 13h30 à 17h
et sur rendez-vous

**RAM Hautepierre / Poteries
Maison de l'Enfance des Poteries**

10 rue Jean Goeffroy Conrath
03.88.10.05.95
Accueil physique
Permanences : mardi de 13h30 à 17h
et sur rendez-vous

**RAM Cronenbourg
Centre médico-social de Cronenbourg**

27 rue Herschel
03.88.10.40.40
Accueil physique
Permanences : vendredi de 13h30 à 17h
et sur rendez-vous

Le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans (circ. 2012)

1

- L'école et son contexte

2

- L'organisation pédagogique

3

- Les modalités d'accueil et de scolarisation

4

- Les relations avec les familles et les partenaires de la petite enfance

5

- Le projet d'école

6

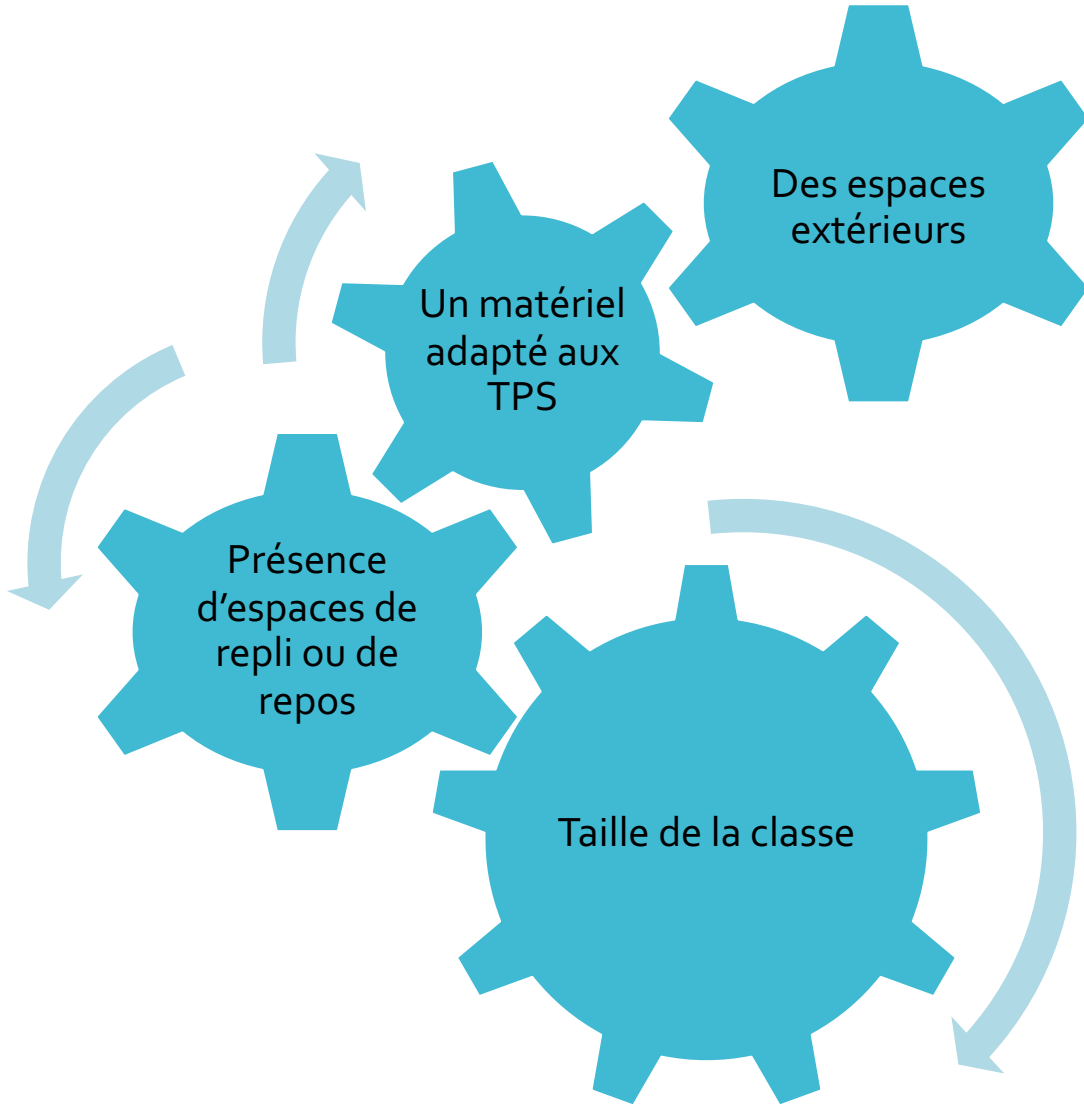
- Modalités d'évaluation

2. L'organisation pédagogique pour les TPS

L'aménagement des espaces	<ul style="list-style-type: none">• Salle de classe• Salle de repos• Espaces annexes accessibles• Extérieurs de l'école.	
L'aménagement du temps de l'enfant	<ul style="list-style-type: none">• Période d'adaptation• Horaires aménagés	
Les moyens humains	<ul style="list-style-type: none">• PE• ATSEM• EDJE	

Un environnement conçu pour le bien-être et les apprentissages

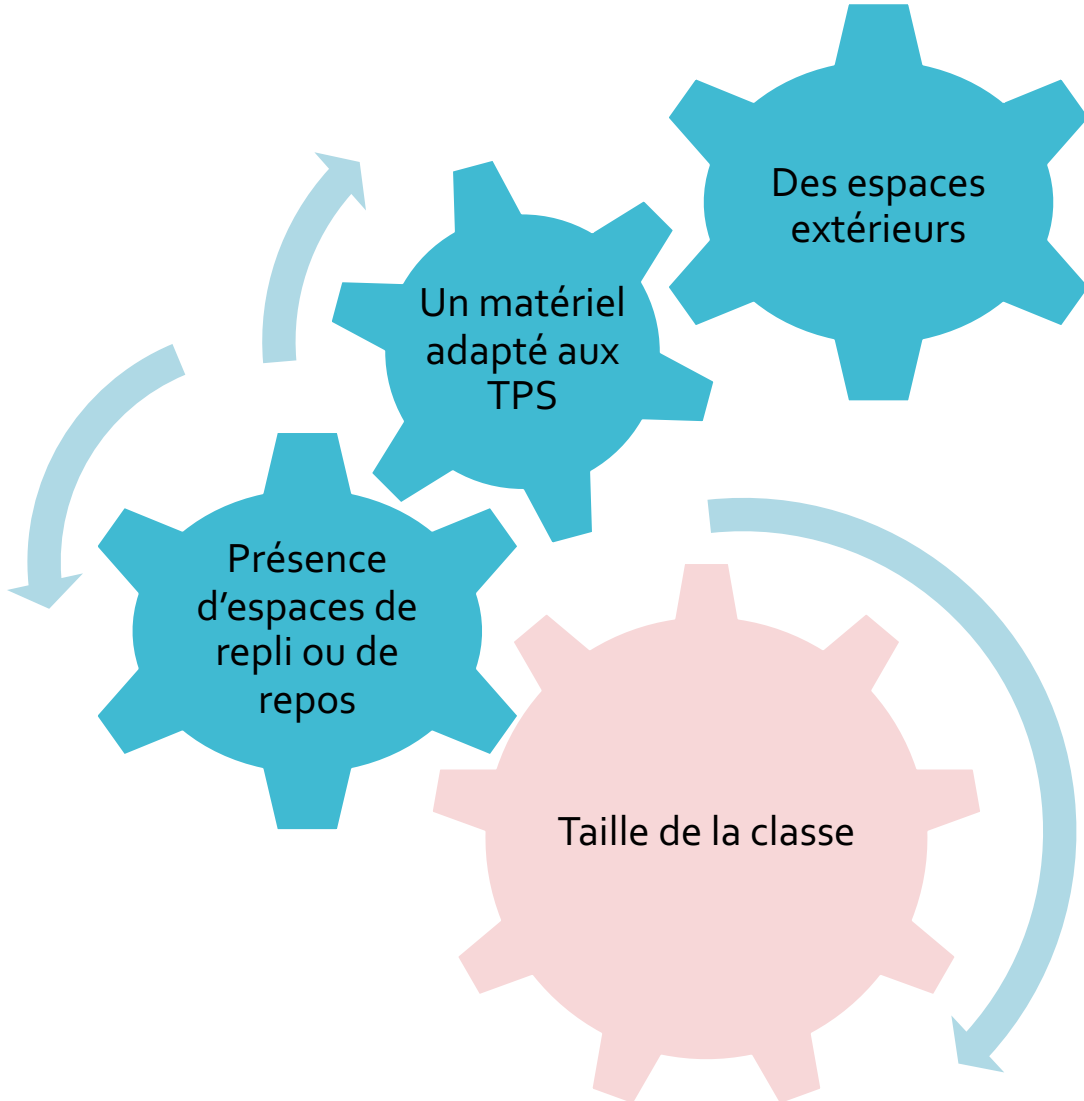
Les espaces d'apprentissage doivent garantir la sécurité physique, psychologique et affective des enfants de cet âge.



- ↪ Besoins de mouvement = bouger , circuler
- ↪ Besoin de découvertes sensori-motrices = objets roulants, long plans inclinés
- ↪ Proximité salle de motricité
- ↪ Eviter de « surmeubler »

Un environnement conçu pour le bien-être et les apprentissages

Les espaces d'apprentissage doivent garantir la sécurité physique, psychologique et affective des enfants de cet âge.

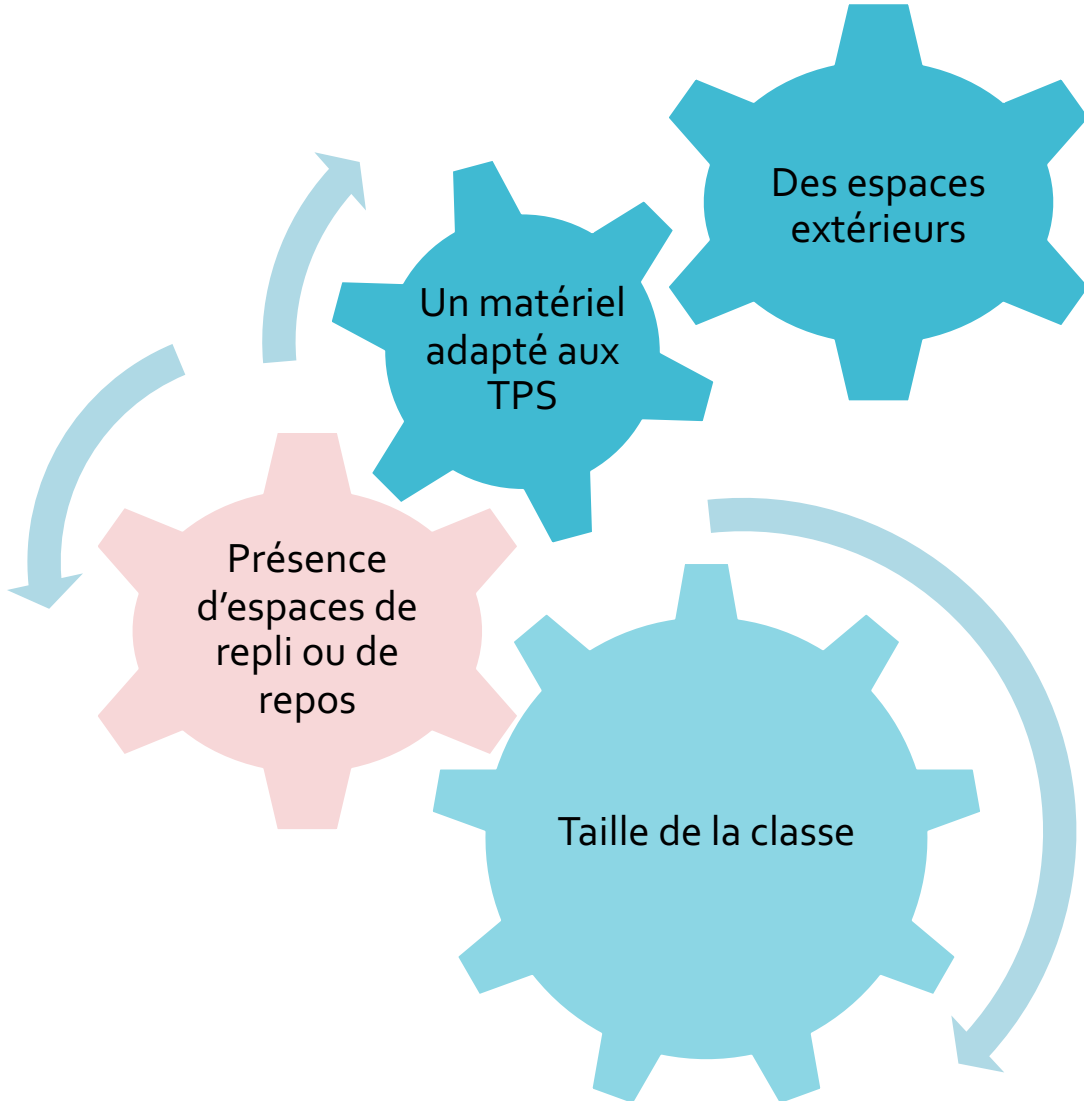


- ↪ Besoins de mouvement = bouger , circuler
- ↪ Besoin de découvertes sensori-motrices = objets roulants, long plans inclinés
- ↪ Proximité salle de motricité
- ↪ Eviter de « surmeubler »



Un environnement conçu pour le bien-être et les apprentissages

Les espaces d'apprentissage doivent garantir la sécurité physique, psychologique et affective des enfants de cet âge.

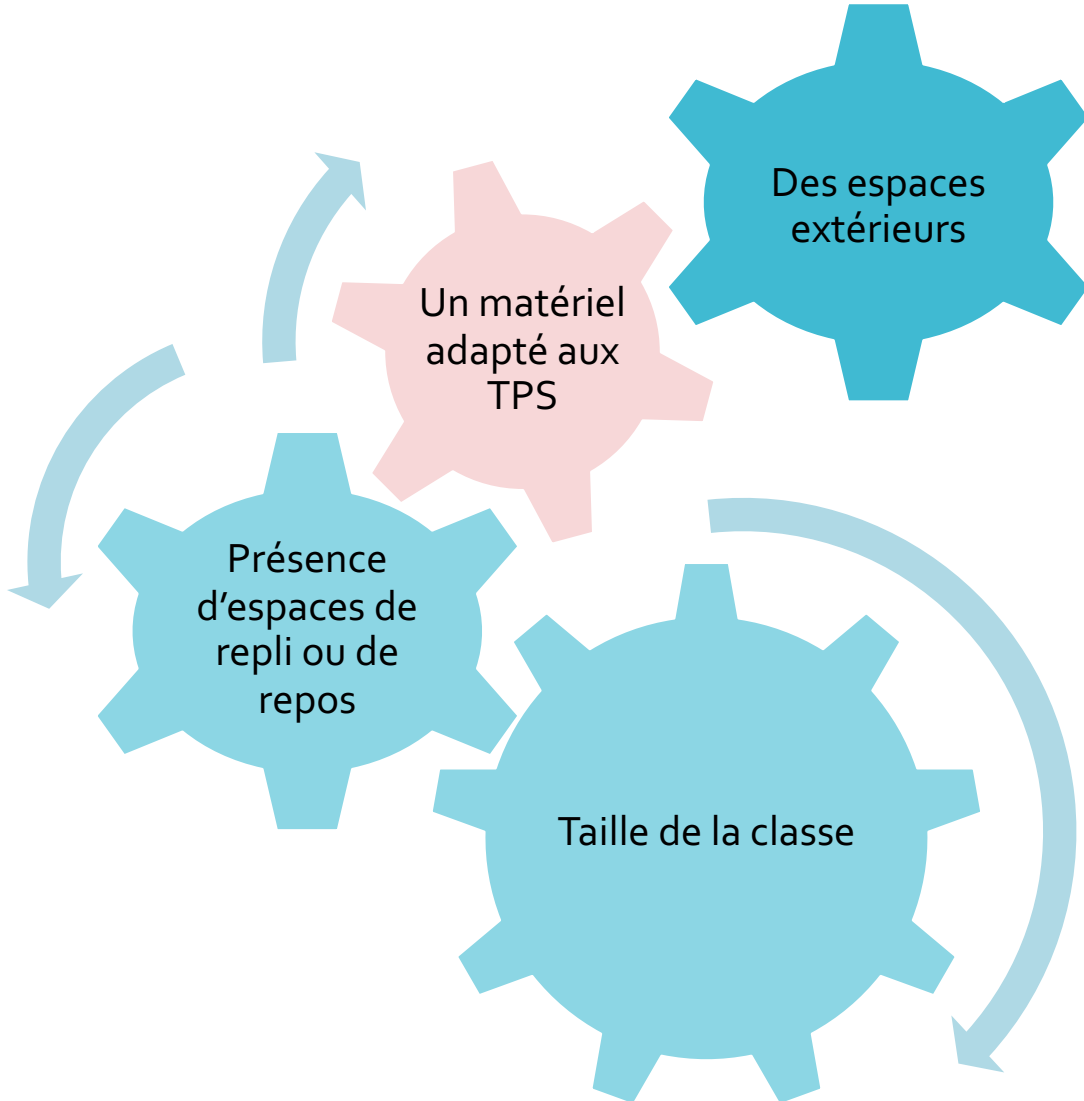


↪ tapis, coussins, poufs, blocs de mousse, espaces confortables avec quelques livres, sans oublier des « casiers à doudous »



Un environnement conçu pour le bien-être et les apprentissages

Les espaces d'apprentissage doivent garantir la sécurité physique, psychologique et affective des enfants de cet âge.

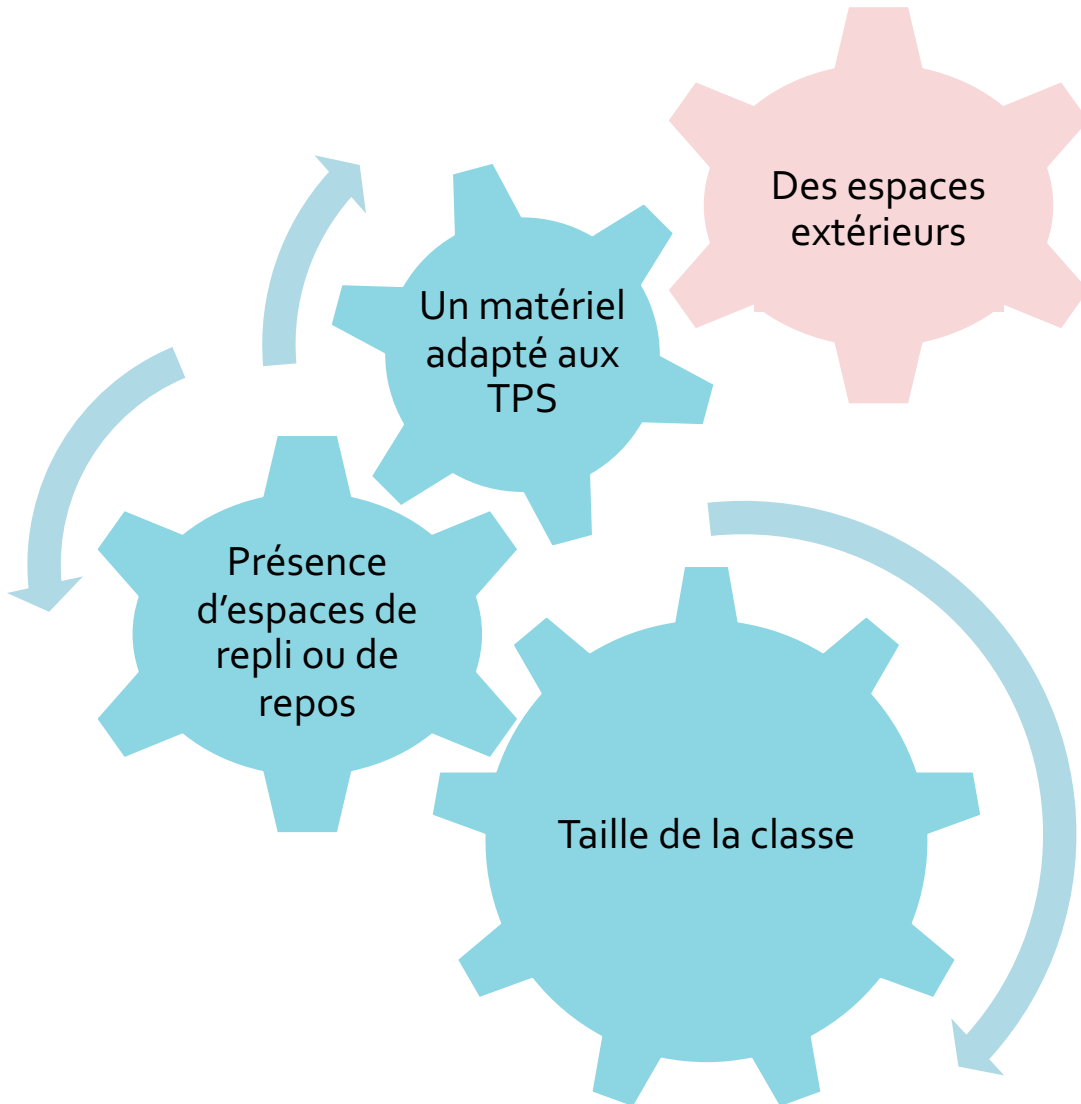


↪ Le matériel doit être **réglementaire** pour garantir la sécurité et multiplier les possibilités d'expériences motrices.



Un environnement conçu pour le bien-être et les apprentissages

Les espaces d'apprentissage doivent garantir la sécurité physique, psychologique et affective des enfants de cet âge.



- ↪ Le matériel doit être **réglementaire** pour garantir la sécurité et multiplier les possibilités d'expériences motrices.
- ↪ engins à roues à tirer, pousser, déplacer, pédaler...).
- ↪ Même en dehors du temps de récréation



L'organisation de l'espace de la classe **évolue** fréquemment au cours de l'année.

De même, **un espace de regroupement peut n'apparaître qu'au bout de quelques semaines ou de quelques mois** tandis que des tables et chaises peuvent ne pas être installées en début d'année et rester en nombre inférieur à celui des enfants.



La préparation de classe des enseignants pour les enfants de moins de trois ans réside pour beaucoup dans **l'ingéniosité déployée pour offrir les meilleures situations d'apprentissage.**

L'aménagement du temps de l'enfant

Rentrée et accueil échelonnés pour tenir compte des besoins affectifs et physiques

Des **horaires** de classe **assouplis** pour s'adapter aux enfants

Une **fréquentation** scolaire

« La scolarisation à temps complet représente un avantage pour les enfants si, en tenant compte de leurs besoins de soins et de leur rythme, elle leur permet d'avoir effectivement des activités éducatives et pédagogiques tout au long de la journée. »

« selon une **organisation régulière** convenue avec les parents, qui s'engagent à la respecter »

in circulaire de décembre 2012.

Les dispositions adoptées sont guidées par l'idée de **progressivité** ; elles s'efforcent de mieux respecter les besoins du jeune enfant.

Compétences professionnelles spécifiques

➔ Des connaissances spécifiques sur les jeunes enfants et leur développement ainsi que des réflexions pour concevoir un environnement propice aux apprentissages, l'acquisition de gestes professionnels adaptés aux tout petits apparaît essentielle.

❖ Le référentiel de Compétences des métiers du professorat et de l'éducation du 1er juillet 2013.

➔ « *adapter (...) les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage)* » ;

➔ « *favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective* ».

❖ La circulaire du 18 décembre 2012 demande d'identifier les postes concernés au mouvement intra départemental, invite les enseignants qui postulent à s'inscrire dans une démarche volontaire et à s'informer des conditions de fonctionnement, appelle les DASEN à veiller « *lors de l'affectation à la cohérence entre les nominations et les conditions du poste sollicité* ».

➔ Choix de mise en œuvre dans le Bas-Rhin : rôle du directeur pour les postes de PE; poste à profil pour les ATSEM

Le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans (circ. 2012)

1

- L'école et son contexte

2

- L'organisation pédagogique

3

- Les modalités d'accueil et de scolarisation

4

- Les relations avec les familles et les partenaires de la petite enfance

5

- Le projet d'école

6

- Modalités d'évaluation

3. Les modalités d'accueil et de scolarisation

L'admission	<ul style="list-style-type: none">• Date• L'entretien	
Le premier contact avec l'école	<ul style="list-style-type: none">• Accueil en amont de la rentrée (modalités à préciser : lieux, personnes, durée,)	
Les premiers jours de classe	<ul style="list-style-type: none">• Modalités d'organisation<ul style="list-style-type: none">→ Acteurs mobilisés→ Aménagement du temps→ Aménagement de l'espace	

La question de la date d'admission à l'école

L'admission à l'école est de la compétence du **directeur** et peut connaître des traitements variés quant aux dates possibles.

➔ Termes de la loi :

*« Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis **dès l'âge de deux ans révolus** »*

➔ **Circulaire du 18 décembre 2012 :**

*« La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un **accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant.** »*

« le directeur adapte l'admission de ces jeunes élèves à l'école selon la date de naissance et la maturité de l'enfant »

« l'admission des enfants pourra s'échelonner au fil de l'année scolaire, après leur date anniversaire (deux ans avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours) et au plus tard au retour des congés de printemps »

« L'admission des enfants de moins de trois ans pourra s'effectuer [...] après leur date anniversaire (deux ans révolus) soit à la rentrée de septembre, soit à la rentrée de janvier avec la possibilité d'échelonner la rentrée sur une semaine ».

La question de la propreté

Interprétation de la circulaire du 6 juin 1991 :

« les enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique et psychologique constaté par le médecin de famille est compatible avec la vie collective en milieu scolaire peuvent être admis à l'école maternelle, en classe ou en section maternelle »

➔ la quasi-totalité des classes spécifiques n'a pas d'exigence particulière pour la propreté et inclut cet apprentissage à son fonctionnement.

Le débat n'est pas clos sur cette question d'éducation où les responsabilités respectives de la famille et de l'école sont parfois mises en cause.

➔ décharge complète de cette éducation sur l'école : les familles ne sont pas forcément partie prenante de l'acquisition de la propreté et ne voient pas l'intérêt de contraindre leurs enfants

Des résultats quant à la propreté sont obtenus rapidement lorsque le travail sur son acquisition est placé **sous le signe d'une coéducation intelligente**, dans un **dialogue confiant entre l'école et les parents**, ce qui fait dire à certains que « la présence en classe est un accélérateur de propreté » pour les plus petits.

Les premiers jours de classe



Le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans (circ. 2012)

1

- L'école et son contexte

2

- L'organisation pédagogique

3

- Les modalités d'accueil et de scolarisation

4

- Les relations avec les familles et les partenaires de la petite enfance

5

- Le projet d'école

6

- Modalités d'évaluation

4. Les relations avec les familles et les partenaires

Les rencontres avec les parents	<ul style="list-style-type: none">• A la demande des familles• A l'initiative des enseignants	
Les outils/modalités de communication		
Les actions passerelles et la coéducation	<ul style="list-style-type: none">• Types d'actions• Place des partenaires	

Une relation avec les parents mieux prise en compte

La coopération avec les parents revêt un caractère essentiel lors du premier accès à l'école pour les enfants les plus jeunes.

Enjeu :

- ❖ Aller au-delà de l'acceptation résignée;
- ❖ Promouvoir une **perception positive de l'école**;
- ❖ Gérer l'évolution de cette relation



- ➔ Comprendre le fonctionnement de la classe : réunion de présentation en septembre ; livrets d'accueil
- ➔ Suivi des progrès de son enfant
- ➔ Implication des parents dans la vie de la classe
- ➔ Accompagnement de la parentalité



Relations avec les partenaires

Un dialogue construit en proximité :

- une association des **partenaires** aux inscriptions, à la visite préparatoire de juin et à la période d'accueil de l'enfant avec, notamment, la participation d'une éducatrice de jeunes enfants de la crèche collective voisine à l'accueil de début d'année ;
- des actions conjointes **d'aide à la parentalité**, de plus en plus fréquentes ;
- la mise en place de **dispositifs partenariaux** très complets : une réunion préparatoire, des ateliers thématiques au centre social, une semaine banalisée en juin et des entretiens individuels, avec interprète si besoin.



Sommaire

- 1, Objectifs du questionnaire
- 2, Bilan des réponses
- 3, Partenariats en cours
- 4, Les freins
- 5, Les facilitateurs
- 6, Les apports
- 7, Conclusion

1. Objectifs du questionnaire

- **Etat des lieux** des partenariats qui se font entre les écoles et les établissements d'accueil du jeune enfant.
- **Répertorier les actions** qui permettent un passage serein de la petite enfance à la scolarité.
- Le questionnaire consistait pour les établissements à répondre si **oui ou non il y a un projet** au sein des établissements autour de la transition entre les écoles et les établissements d'accueil du jeune enfant. Il y avait ensuite une question concernant **les actions mises en place** puis les **observations** et **analyses** de cette coopération.

2. Bilan des réponses

- **Une centaine de questionnaires** ont été envoyés dans différents types de structures : multi accueil, crèche parentale, lieu d'accueil parents-enfants, halte-garderie, crèche familiale, jardin d'enfants et relais assistants-es maternels-les.
- Structures **municipales** et **associatives** sur **l'ensemble des quartiers** de Strasbourg
- Nous avons eu **47 retours** dont :
 - 19 Multi-accueils - 8 Crèches parentales - 12 Lieux d'accueil parents-enfants
 - 2 Haltes garderies - 3 Crèches familiales - 2 Jardins d'enfants
 - 1 Relais assistants-es maternels-les

3. Partenariats en cours

- Sur les 47 retours, **23 établissements** ont un partenariat.
- Les partenariats les plus représentés :
- **Visite de l'école** avec un temps de présence au sein d'une classe (12 établissements).
- Echanges entre les établissements sur des **temps festifs** (carnaval, fête de fin d'année...) (6 établissements).
- **Aide dans les démarches d'inscription** (6 établissements).
- **Présence au sein des écoles** durant les premiers jours de classe (6 LAPE).
- Travail de partenariat avec les professionnels des écoles et les **associations de quartier** est aussi très important puisqu'il concerne 6 établissements.
- **Temps d'information sur les LAPE** au sein de l'école concerne 10 des 12 LAPE.
- **Présence des parents** durant les temps de rencontre (4 établissements).

4. Les freins

- Le partenariat dépend du type de structure, les haltes-garderies ne mettent pas de partenariat en place car il y a **peu de régularité en termes de présence des enfants**.
- Les crèches familiales et les RAM ont peu répondu au questionnaire et aucun retour indique la mise en place d'un partenariat avec l'école.
- Les établissements du centre-ville ont dans l'ensemble moins de partenariat et la raison invoquée dans la grande majorité des cas c'est la **dispersion des enfants dans des écoles différentes**. Les enfants de certains établissements se répartissent sur 3 voire 4 écoles de secteur. La volonté pour la plupart des équipes est que l'enfant puisse visiter sa future école et rencontre son futur instituteur.
- Seule 1 crèche parentale va visiter une école. Les structures n'ont pas mis de partenariat en place car cela **ne concerne que 1 ou 2 enfants** chaque année.
- Une difficulté qui ressort majoritairement pour les établissements c'est la question de **l'organisation en terme de moyens humains** (besoin de parents pour accompagner, absence des professionnels des EAJE et des écoles...).
- Ce projet est perçu comme **chronophage** dans son organisation.

5. Les facilitateurs

- La **disponibilité et les missions des lieux d'accueil parents-enfants** permettent la mise en place de partenariats plus élargis.
- Une **stabilité entre les partenaires** permet de pérenniser et d'enrichir le partenariat.
- De manière générale, les partenariats sont très présents sur les structures plus **importantes en terme de capacité d'accueil et excentrées du centre** de Strasbourg.

6. Les apports

- L'enfant **visualise son futur lieu d'apprentissage** en présence de la référente. L'intérêt pour l'enfant est de **se familiariser** avec un fonctionnement, une organisation et des attentes souvent très différents de son vécu en structure d'accueil.
- Ce type de partenariat répond à une **attente forte des parents**.
- La présence des accueillantes LAPE durant les temps de rentrée permet aux parents qui le souhaitent de **vivre plus sereinement la séparation** et de libérer l'angoisse.
- Du côté des enseignants, le fait que les accueillantes LAPE prennent le relais auprès des parents est **vécu très positivement**. Lorsqu'un parent est serein, cela aura une répercussion positive sur l'accueil de l'enfant au sein de la classe.

6. Les apports

- Exemple du partenariat LAPE MPEN
 1. La réunion de présentation de l'école, présence des accueillantes.
 2. Les matinées de découverte, 3 matinées d'immersion au sein de l'école.
 3. Offrir un espace de paroles à la rentrée, accueillant-e présent-e dans la classe qui invite le parent à verbaliser son départ et à rejoindre un espace convivial.
- Les lieux d'accueil parents-enfants sont quasiment les seules structures à **prendre en compte la place du parent** dans le partenariat même si cela est un questionnement pour beaucoup d'établissement. Par exemple, une structure organise cette année un pique nique au sein de l'école avec les parents.
- Les enfants présents en structure d'accueil appréhendent déjà la **question de la séparation**. Les professionnels de la petite enfance permettent aux enfants d'**acquérir une certaine autonomie** dans les gestes du quotidien.
- Les retours montrent que **la rentrée** des enfants ayant fréquenté un lieu d'accueil et ayant bénéficié d'un échange avec l'école est **plus sereine** avec une **adaptation plus rapide**.

7. Conclusion

- Partenariats très inégaux selon l'emplacement géographique et le type de structures.
- Les partenariats portent sur une visite de l'école, un partage de temps festifs, une aide aux démarches d'inscription et une présence des LAPE durant la rentrée scolaire.
- La présence des LAPE sur certains quartiers favorise la mise en place de projet tri dimensionnel en prenant en compte le parent, l'enfant et l'école.
- La question de l'entrée à l'école reste une interrogation forte pour les parents et cela au delà d'une question de locaux.

Le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans (circ. 2012)

1

- L'école et son contexte

2

- L'organisation pédagogique

3

- Les modalités d'accueil et de scolarisation

4

- Les relations avec les familles et les partenaires de la petite enfance

5

- Le projet d'école

6

- Modalités d'évaluation

5. Lien avec le projet d'école et de réseau

Les axes prioritaires en lien avec le projet d'école et de réseau	
Les axes spécifiques à la toute petite section	

Le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans (circ. 2012)

1

- L'école et son contexte

2

- L'organisation pédagogique

3

- Les modalités d'accueil et de scolarisation

4

- Les relations avec les familles et les partenaires de la petite enfance

5

- Le projet d'école

6

- Modalités d'évaluation

6. Modalités d'évaluation

Les données quantitatives	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'enfants inscrits• Nombre d'enfants présents• Régularité des présences• Nombre de parents présents aux différents temps qui leur sont proposés• Régularité des rencontres avec les partenaires	
Les données qualitatives	<ul style="list-style-type: none">• Evolution de l'enfant• Implication et présence des parents au sein de l'école, aux différents temps et rencontres qui leur sont proposés.• Qualité des échanges avec les familles• Implication et présence des parents au sein de l'école, aux différents temps et rencontres qui leur sont proposés.	

En vous remerciant de
votre participation